Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** Dossier suivi par : Michel MAGIMEL et Gilles LE LARD 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Tél. : 01.49.55.81.80 / 51.85 - Fax : 01.49.55.83.70 Réf: MM/ND	**NOTE DE SERVICE** **SG/DMC/N2013-0178** **Date: 23 octobre 2013**

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 21 novembre 2013

Nombre d'annexe : 0

Objet : Appel à candidatures pour le poste de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Aquitaine.

Mots-clés : Appel à candidatures, mouvement, affectation, mobilité

Résumé : Il est fait appel à candidatures pour le poste de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Aquitaine.

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Service déconcentrés Etablissements d'enseignement Etablissements publics	Pour information : Syndicats

L'emploi de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Aquitaine est déclaré susceptible d'être vacant.

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l'agriculture.

Cet emploi est classé en groupe IV au sens du décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié.
Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État régis par le décret sus visé.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Aquitaine (tél. : 05 56 00 42 22) ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (tél. : 01 49 55 81 80).

Les dossiers de candidature, composés d'une lettre de motivation et d'un *curriculum* vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter du 22 octobre 2013, date de la publication au Journal officiel de la République française, au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, à l'attention du Secrétaire général, avec copie à la délégation à la mobilité et aux carrières , 78 rue de Varenne 75349 Paris Cedex 07 SP.

Le délégué à la mobilité et aux carrières

Signé : Michel MAGIMEL